

L’AfricaMuseum (AM – Musée royal de l’Afrique centrale) est un établissement fédéral scientifique placé sous l’autorité du ministre de la Politique scientifique. En tant qu’institution publique, l’AM veille particulièrement à appliquer tous les engagements internationaux et les dispositions légales qui visent à protéger les droits humains et à lutter contre les discriminations, qu’elles concernent le genre, l’orientation sexuelle, l’âge, la religion ou encore la couleur de peau.

L’AM et ses partenaires respectent le code déontologique de l’ICOM, le Conseil international des Musées adopté en 2026 ([https://icom.museum/wp-content/uploads/2026/06/Code-de-deontologie\\_2026\\_FR-1.pdf](https://icom.museum/wp-content/uploads/2026/06/Code-de-deontologie_2026_FR-1.pdf)). Les dispositions au sujet de la collaboration avec les communautés d’où proviennent les collections, est une ligne directrice particulièrement importante pour l’AM.

Eu égard au contexte historico-colonial qui lui est propre, l’AM accorde une attention soutenue à la lutte contre le racisme ainsi que toutes les formes de discrimination. Par le passé, l’AM a participé à la formation d’une représentation stéréotypée de l’Afrique, de ses habitants et des personnes qui en sont originaires. Dans notre fonctionnement, aussi bien en tant que musée que comme institution scientifique, nous voulons aujourd’hui contribuer à déconstruire cette représentation négative et participer à une meilleure connaissance et une meilleure compréhension de l’Afrique et des personnes d’origine africaine.

L’AM travaille beaucoup avec des partenaires externes, tant des scientifiques que des artistes, la société civile ou des citoyens du monde entier. Le présent code éthique est d’application pour tous nos partenaires, y compris les tiers qui, sur base commerciale, utilisent les infrastructures de l’AM et de ses abords. Toute convention de coopération avec des partenaires externes fait référence à ce code et implique le respect de ces principes et règles. L’AM l’applique également à ses propres activités, et il vaut pour son propre personnel.

L’AM assume sa responsabilité vis-à-vis de la société dans laquelle les conséquences du colonialisme sont visibles et ont un effet jusqu’à aujourd’hui. Ce code éthique clarifie la façon dont il fait face à cette responsabilité. Cela vaut donc pour l’AM lui-même, mais s’applique également aux tiers qui de quelque façon que ce soit offrent leur collaboration aux activités scientifiques et à la communication qui les entourent, aux expositions (permanente et temporaires), aux événements culturels, aux visites guidées, aux programmes éducatifs, etc. organisés ou facilités par l’AM.

Ce code éthique est également d’application pour les événements organisés par des tiers et pour lesquels le rôle de l’AM se limite à la mise à disposition d’espaces ou

d'autres moyens logistiques. Dans tous les cas, les législations européenne, fédérale et communale doivent également être respectées.

Quel est le contexte historique et social de ce code ?

Au cours des périodes coloniales, les Africains et les personnes d'origine africaine ont été représentés comme étant le reflet négatif des personnes blanches, et caractérisés par ce qu'ils avaient de trop ou trop peu : ils seraient racialement et culturellement inférieurs, plus proches des animaux que des hommes blancs, moins intelligents et moins rationnels, dépourvus d'histoire, ils seraient aussi plus fort physiquement et hypersexualisés.

La génétique montre qu'il n'existe pas de races humaines. Au sein de l'institut scientifique de l'AM, des anthropologues, des historiens, des historiens d'art, des musicologues et des linguistes mènent des recherches sur les théories raciales coloniales, sur l'histoire coloniale, sur la représentation des Africains et des personnes d'origine africaine, sur l'histoire de l'Afrique, sur l'art et les langues africaines. Les Africains et les personnes d'origine africaine ne diffèrent pas fondamentalement des autres. Ils parlent des langues, non des dialectes.

L'Afrique est le berceau de l'humanité, c'est donc là que l'histoire humaine a commencé. Des siècles avant que les Européens n'aient colonisé de grandes parties du territoire africain, à la fin du XIXe siècle, les Africains étaient organisés en États et, à travers des réseaux commerciaux, étaient en contact avec l'Afrique du Nord, l'Europe et l'Asie, jusqu'à la Chine. Les Africains visitaient les Européens un siècle avant que ceux-ci n'aient franchi l'équateur en Afrique pour la première fois, au XVe siècle.

L'AM se fixe pour objectif de partager ces savoirs avec le public, non seulement pour leur valeur scientifique, mais aussi parce que les recherches ont montré que les stéréotypes et les représentations racistes des Africains et des membres des sociétés africaines impactent tous les aspects de leur vie : ils sont confrontés aux préjugés dans leurs contacts quotidiens, ou lorsqu'ils cherchent du travail ou un logement, et tout cela agit négativement sur leur bien-être mental.

C'est pour ces raisons que l'AM et ses partenaires poursuivent entre autres les objectifs suivants :

- vulgariser ses connaissances relatives à l'Afrique et attirer l'attention du public sur l'histoire du racisme mise en lien avec l'histoire coloniale ;
- inciter à porter un regard critique ainsi que diffuser des images contemporaines et dynamiques du continent africain et des personnes qui en sont issues ou qui partagent des liens historiques, culturels et mémoriels avec celui-ci, et la place qu'ils occupent dans le monde;

- revaloriser la diversité culturelle et naturelle et susciter une meilleure compréhension des défis mondiaux contemporains ;
- lutter contre les stéréotypes, les préjugés et la discrimination qui concernent les Africains et les personnes d'origine africaine ;
- stimuler les compétences et le développement institutionnel de nos partenaires scientifiques et artistiques d'Afrique et d'origine africaine, ou de toute autre origine, en leur offrant un meilleur accès à l'expertise et aux collections de l'AM ;
- encourager la cocréation et accroître ainsi la visibilité des partenaires impliqués ;
- à travers la vulgarisation culturelle et scientifique, déconstruire et ressourcer les représentations et les images stéréotypées de l'Afrique, des Africains et des personnes d'origine africaine ;
- renforcer les synergies entre acteurs belges, africains et internationaux, et ce dans les secteurs de la culture, de l'éducation et de la communication scientifique ;
- éviter toute instrumentalisation ou toute utilisation abusive d'objets, de textes ou d'images nés dans un contexte colonial, particulièrement lorsqu'ils renforcent les préjugés et les stéréotypes racistes, et maintenir en toutes circonstances le respect de la personne humaine et de l'intégrité humaine ;
- lorsque, pour des raisons scientifiques impératives, nous devons reprendre l'usage de terminologies et d'expressions coloniales, expliciter le caractère colonial de la description en précisant que celui-ci « n'est pas en accord avec la vision et les valeurs actuelles de l'AM ».

Toute personne ou entité travaillant avec l'AM, exerçant au sein du musée des activités facilitées par l'établissement ou effectuant une tâche dont il a été chargé par l'AM, par exemple en tant que guide, chercheur ou commissaire scientifique ou artistique, etc., partagera ces objectifs et s'abstiendra de toute action ou déclaration qui compromettrait lesdits objectifs. Toute violation constatée de ce code peut conduire l'AM à mettre fin immédiatement à la collaboration ou au contrat et à faire intervenir la police et/ou déposer plainte auprès du parquet ou d'une autre instance compétente.

## Annexe : Directives spécifiques concernant les événements publics organisés dans l'AM et aux abords de celui-ci

Avant d'organiser un événement public dans les salles de l'AM ou à l'entour, les organisateurs déclarent par écrit être d'accord avec ce code éthique, y compris les objectifs susmentionnés ; s'abstenir de toute action ou déclaration qui compromettrait lesdits objectifs et respecter les directives reprises ci-après ; bannir, tant dans leur communication que dans leurs relations publiques (y compris les déclarations audio ou vidéo réalisées au cours de l'événement par les organisations et les publics participants), toute forme de stéréotype susceptible d'être vécu comme blessant par les Africains ou les personnes d'origine africaine, ou de quelque origine, conviction, religion, handicap, genre, préférence sexuelle, âge, etc. que ce soit. Cela signifie notamment :

- que l'on évitera toute représentation stéréotypée des Africains et des personnes d'origine africaine;
- que les cultures africaines ne seront pas réduites aux cultures précoloniales et représentées comme étant anhistoriques, immuables, isolées et non influencées par les contacts avec le monde;
- qu'il est interdit de se déguiser ou de se costumer, sauf pour des acteurs en représentation théâtrale ou pour les participants d'un défilé de mode ;
- que les personnes en se vêtant fassent en sorte que cela ne soit pas blessant vis-à-vis des minorités ou des Africains, des personnes d'origine africaine ou des autres personnes d'origine étrangère (utilisant notamment le « blackfacing ») ;
- que l'on s'abstiendra de suggérer que le comportement des Africains, au contraire de celui des autres personnes, n'est pas acquis (culturel), mais inné (biologique) ;
- que l'on évitera de recourir à des pratiques, des mots et des représentations pouvant être interprétés comme une forme d'usurpation culturelle ;
- ces directives valent, mutatis mutandis, pour toute forme de discrimination ou de stéréotype vis-à-vis de toute autre catégorie de personnes, qu'elles soient basées sur l'origine, les convictions, la religion, le handicap, le genre, la préférence sexuelle, l'âge, etc.

L'organisateur communiquera clairement le rôle joué par l'AM dans l'organisation de son événement et tant le nom du musée que son logo, le nom de membres de son personnel, etc. ne seront mentionnés qu'après autorisation expresse de l'AM et des personnes concernées.

Un événement à vocation électorale ou politicienne ne correspond pas à la vision et à la mission de l'AM et ne sera dès lors pas autorisé.

Il est demandé à l'organisateur de soumettre préalablement à l'approbation de l'AM toute communication ou publicité se rapportant à leur événement public (y compris celles qui sont publiées après l'événement).

En cas de non-respect des engagements pris en vertu de ce code éthique, le musée se réserve le droit, après en avoir informé l'organisateur, d'annuler l'événement ou, s'il est trop tard, de se distancier publiquement de l'événement. Pour ce faire, l'AM peut rendre publiques les informations échangées avec l'organisateur. En signant ce code éthique, l'organisateur déclare consentir à cette possible publication de données personnelles, telles que les noms des personnes représentant l'organisation ou de celles qui se sont engagées dans cet accord. En outre, l'organisateur ne peut tenir l'AM pour responsable des éventuels dommages subis sur le plan financier ou en termes d'image en raison, le cas échéant, de l'annulation, de la distanciation publique ou de la publication de documents.

Durant l'événement, les responsables de l'AM peuvent donner des directives à l'organisation ou demander de modifier certains éléments de l'événement ou de la communication qui ne seraient pas conformes à ce code éthique ou aux engagements pris en vertu de ce code éthique.

L'AM peut même répercuter sur les organisateurs ou leurs invités les dommages qu'il aurait subis en raison du non-respect de ce code éthique, particulièrement en termes d'image.